

Public concerné

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner* une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

* "Réceptionner" : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser :
 - > la langue française parlée et écrite.
 - > les mathématiques élémentaires.
 - > la lecture courante de plans.

Objectifs de la formation

Finalité de la formation :

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- > Réceptionner* l'échafaudage avant utilisation.
 - > Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage** d'éléments de l'échafaudage).
- Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

** Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Objectifs :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Contenu de la formation

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - > Signaler les situations dangereuses
 - > Communiquer, rendre compte

- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

Méthodes pédagogiques utilisées

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Nombre de stagiaires : de 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

NOTA : Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 3 jours la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours minimum.

Durée

2 jours soit 14 heures

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.